



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE Le 18 juin 2021 Aux Ponts de Cé

Conformément aux dispositions de l'article 7-1-4 des statuts pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit être composée de délégués représentant la moitié au moins du nombre de voix dont disposent les groupements sportifs.

Le nombre total de voix est de 15 317. Le quorum est de 7660 voix.

A 19H29, le nombre de voix effectivement représenté est de 9995 voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer (cf. bordereau de pointage joint).

Monsieur NICOLAS Philippe, Président du Comité de Basketball du Maine et Loire, déclare la séance ouverte et remercie le club de Ste Gemmes sur Loire d'avoir accepté l'organisation de l'Assemblée Générale de la saison 2019/2020.

Monsieur NICOLAS accueille :

- Monsieur Jean Paul PAVILLON, Maire des Ponts de Cé,
- Monsieur Daniel RENIER, Vice-Président du Comité Départemental Olympique,
- Madame Sandrine PASCO, Vice-Présidente de la Ligue des Pays de la Loire,

Monsieur NICOLAS Philippe remercie le Lycée de Pouillé pour nous accueillir pour cette Assemblée Générale ainsi que les personnalités et partenaires présents. Il n'y aura pas de remise de récompenses cette saison tout comme la saison dernière, une soirée spécifique sera dédiée à ce moment.

Monsieur le Maire des Ponts de Cé, honoré d'être parmi vous. Milieu sportif perturbé cette saison, sport qui compte dans le Maine et Loire.

Pensée pour ceux qui nous ont quitté : Yvonne CUSSONNEAU et Roger JAVELOT et nos proches.

Cette saison a été une saison blanche à tous les niveaux

Nous avons maintenu le lien à travers des Visio conférences sur plusieurs thématiques : information- formation – transmetteur de savoir, centre de ressource

Cette saison a été épuisante : Perte de licenciés, perte de dirigeants, perte financière, inactivité sur les terrains, formation réduite, génération sacrifiée.

Mais nous pouvons souligner le soutien des collectivités, des institutions et des entreprises
Cette saison aura une importance sur l'impact financier dans nos structures, sur le nombre de licencié.

Travaillons pour la fidélisation de nos licenciés, c'est vital pour les saisons à venir.

Lecture d'un texte d'un sociologue Denis BENARDEAU, interview au Courrier de l'Ouest.

Développer le basket par la professionnalisation, la mutualisation des compétences, la diversité de la pratique : Club 3.0

Modernisation de nos instances : reconstruire notre sport et savoir l'améliorer en proposant de nouvelles offres.

RAPPORT MORAL

Le Comité travaille sur plusieurs grands axes :

- Amélioration du fonctionnement du Comité en 5 pôles : pôle administratif, pôle financier, pôle formation, pôle compétition, pôle développement, réformation du système d'information, outil numérique...
- La sectorisation : travailler par secteur géographie sur le département, rapprocher le Comité des clubs : formation, détection, information, mutualisation ...
- Les nouvelles offres de pratique : 3*3 ; basket tonic, basket santé : diversité des pratiques et approche du bien-être.
- La réforme et l'amélioration des compétitions, manifestations et formations, label Minibasket.

Adaptation des clubs à la nouvelle situation d'après crise sanitaire : LE Comité est présent dans l'accompagnement de vos Projets ou difficultés

Saluer les 3 équipes professionnelles, la DRAFT de Killian Haye

Remerciement aux clubs, les élus et salariés du Comité

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 4 septembre 2020 à Ste Gemmes sur Loire

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020-2021

Monsieur BOUSSEAU Thomas, Secrétaire Général, accompagné de Madame PASTEAU Delphine, Directrice du Comité, présentent le rapport d'activité de la saison 2020-2021 et commentent synthétiquement les actions de chaque pôle.

Monsieur NICOLAS Philippe, Président, propose aux groupements sportifs présents de prendre la parole sur le rapport d'activité qui vient de leur être présenté.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur JADEAU Jérôme, Trésorier, présente le compte de résultat et le bilan arrêté au 31 mai 2021.

Total des produits : 735 982 €

Total des charges : 765 815 €

Résultat bénéficiaire de : Déficit - 29 833 €

Total du bilan : 1 028 237 €

Monsieur Claude GILLET, vérificateur aux comptes, présente le rapport des contrôleurs aux comptes clos le 31 mai 2021.

Lors de la réunion d'analyse des comptes, les vérificateurs aux comptes n'ont constaté aucune anomalie et donnent quitus aux membres du Comité Directeur et aux groupements sportifs pour valider le bilan financier de la saison écoulée.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Aucun commentaire particulier n'est apporté sur le rapport financier.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Messieurs Claude GILLET et Bernard ROUSSELOT sont candidats pour renouveler leur mandat.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale valide la candidature de Messieurs GILLET et ROUSSELOT pour la saison 2021-2022.

BUDGET PREVISIONNEL

Jérôme JADEAU, rappelle le contexte actuel et la difficulté à se projeter sur la saison 2020/2021.

Le trésorier présente le Budget Prévisionnel de la saison 2020/2021 :

Total des produits :	815 200 €
Total des charges :	895 400 €
Résultat d'exploitation	- 80 200 €
Résultat financier.....	- 2 400 €
Résultat exceptionnel	9 600 €

Monsieur JADEAU présente et explique la présentation d'un budget déficitaire de -73 000 € :

- La baisse supposée des licenciés due à la COVID 19
- La baisse des équipes due à la COVID 19

Aucun commentaire particulier n'est apporté sur le budget prévisionnel.

Ce budget n'est pas soumis au vote.

**ELECTION des REPRESENTANTS
à l'Assemblée Générale de la FFBB**

Les Groupements Sportifs doivent élire quatre représentants à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Basketball qui aura lieu 16 octobre 2021.

Cinq personnes ont posé leur candidature :

- CHARBONNIER Bruno,
- HUARD François,
- NICOLAS Philippe,
- JADEAU Jérôme,
- BOUSSEAU Thomas (suppléant).

Résultat du vote :

Nombre d'inscrits :	12 947
Nombre de présents	12 414
Nombre de votants :	12 320
Vote blanc.....	0
Vote nul	0

Votes exprimés..... 12 320
Majorité absolue..... 6475
ont obtenu :
Bruno CHARBONNIER..... 12 320
François HUARD..... 12 320
Philippe NICOLAS..... 12 320
Jérôme JADEAU 12 320
Suppléant Thomas BOUSSEAU 12 320

L'Assemblée Générale mandate :

Messieurs Bruno CHARBONNIER, François HUARD, Philippe NICOLAS et Thomas BOUSSEAU et Jérôme JADEAU (en tant que suppléants) pour représenter les groupements sportifs du Maine-et-Loire à l'Assemblée Générale Fédérale qui se tiendra le.

RESULTATS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU CD 49

Nombre d'inscrits :..... 15 317
Nombre de présents :..... 15 057
Nombre de votants :..... 15 057
Votes blancs :..... 0
Votes nuls : 32
Votes exprimés :..... 15 025
Majorité absolue : 7 529

Nombres de postes à pourvoir « catégorie – Autres postulants FEMMES » : 7

Nombre de candidature : 6

BARRE Valérie	est élue à	15 013 voix
CHAUMOITRE Alexa	est élue à	15 013 voix
HUCHET Agathe	est élue à	15 013 voix
MARTIN Célie	est élue à	15 013 voix
RAIMBAULT Béatrice	est élue à	15 013 voix
TURPIN Edwige	est élue à	15 013 voix

Nombres de postes à pourvoir « catégorie – Autres postulants HOMMES » : 4

Nombre de candidature : 1

POUTIER Richard	est élu à	14 853 voix
------------------------	------------------	--------------------

Monsieur NICOLAS Philippe, Président du Comité de Basketball du Maine-et-Loire remercie l'assemblée et appelle les bénévoles à rejoindre l'équipe : 4 places sont encore disponibles.

INTERVENTION DES ELUS

Monsieur Daniel RENIER, Vice-Président du CDOS, félicite les nouveaux élus au Comité Directeur, il rappelle le rôle du CDOS, le soutien du CDOS dans les appels à projets et souligne l'importance de pratique du sport dans ce temps de COVID.

Madame Sandrine PASCO Vice-Présidente de la Ligue des Pays de la Loire de Basketball félicite l'ensemble des élus, les nouveaux élus, les salariés du Comité.

Madame PASCO évoque le remboursement de l'ensemble des engagements et d'une partie de la licence, de la diminution des licenciés dans les Pays de la Loire, la réforme de l'arbitrage et les obligations médicales, la définition du dirigeant, la licence des parents encadrants, l'institut de formation de la Ligue.

La Ligue met à disposition des clubs un terrain 3*3 et un panier de basketball mobile.

Elle termine son propos sur les difficultés de relations qu'il a eu parfois entre les municipalités, les clubs et l'approche de chacun sur la crise sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en place du calendrier sportif et engagements des équipes retardé par rapport aux autres saisons sportives : Laisser du temps aux groupements sportifs pour composer les équipes.

Championnat U20 = championnat U20 masculin mais pas de U20 féminin

L'arbitrage et les examens de santé : mise en place pour la saison prochaine des examens médicaux encore plus complet pour les arbitres officiels et les arbitres de clubs

Le Comité se porte garant pour porter la voix des clubs sur la complexité des examens médicaux et la crainte de perdre des arbitres lors de l'Assemblée Générale Fédérale.

Le but du Comité est de former des arbitres et les garder et non les sanctionner par trop d'examen médicaux coûteux et non remboursés.

La gratuité de la licence des arbitres : ce n'est pas la politique du Comité aujourd'hui mais chaque club est libre de le faire.

La Charte de l'arbitrage : la Charte de l'arbitrage est nationale, c'est la Fédération qui gère la Charte et non les Comités.

Un questionnaire à destination des clubs sera fait afin de déterminer vos craintes et besoins sur la question de l'arbitrage et des examens

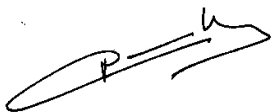
Relation avec les collectivités locales et les groupements sportifs : problème de compréhension entre les arrêtés à l'échelle nationale, les décrets de la préfecture et les collectivités pour la reprise des compétitions. Besoin d'un soutien du Comité.

Certaines municipalités ont pris des mesures plus restrictives que les décrets pour se protéger : Les structures sportives sont propriétés des collectivités et sont seules décisionnaires de l'utilisation des structures.

La licence d'un parent encadrant : Une licence est obligatoire pour tenir une feuille de marque et encadrer une équipe. Prendre une licence « dirigeant ». voire à créer une licence « accompagnant » ou « volontaire » à un prix symbolique

La sectorisation : la sectorisation permettra elle de se mettre en relation avec les clubs pour utiliser mutuellement des installations sportives ? l'utilisation des installations sportives est à la décision des municipalités mais le partenariat transverse est important avec ou sans sectorisation.

NICOLAS Philippe
Présidente



BOUSSEAU Thomas
Secrétaire Général

